

APPEL A PROJETS DEPARTEMENTAL

Règlement - Cahier des charges

Année 2016

- Accompagner l'organisation et le développement touristiques des territoires -

- Partenariats avec les organisations et réseaux départementaux du tourisme -



SOMMAIRE

Préambule - contexte	2
Objectifs de l'appel à projets	
<i>Accompagner l'organisation et le développement touristiques des territoires</i>	
Bénéficiaires.	3
Orientations et attentes principales	3
Objectifs de l'appel à projets	
<i>Partenariats avec les organisations et réseaux départementaux du tourisme</i>	
Bénéficiaires.	4
Orientations et attentes principales	4
Conditions et modalités d'interventions	
Typologie des actions.	5
Financement par le Département	5
Nature des dépenses	5
Mise en œuvre de l'appel à projets	
Dossier de candidature	6
Calendrier	6
Analyse et sélection des dossiers	7
Accompagnement technique à la préparation des candidatures	7

PREAMBULE - CONTEXTE

Des compétences institutionnelles modifiées et un nouveau schéma du tourisme

La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a conforté les départements, au titre des compétences partagées, comme un des partenaires majeurs d'une politique touristique publique partenariale.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental a positionné le Tourisme comme un axe fort de développement de son territoire. Il a réorienté sa politique vers un objectif général de **compétitivité**, mis en place une gouvernance de proximité autour de **deux Conseils de Destination** « *Béarn Pyrénées* » et « *Pays Basque* », puis adopté, par délibération du 26 novembre 2015, un Schéma du Tourisme 2016-2020 recentré sur 10 axes stratégiques, **5 par destination** :

- Pour la **destination « Béarn Pyrénées »**, il s'agit de poursuivre une stratégie de notoriété. Celle-ci vise à développer l'image du Béarn avec les béarnais, en s'appuyant sur un « art de vivre à la béarnaise » (culture et gastronomie), la valorisation de l'eau et la randonnée, le positionnement de Pau (capitale et « Cité Royale »), ainsi que la conception d'un plan Montagne transfrontalière.
- La stratégie pour la **destination « Pays Basque »** vise à renforcer son attractivité. Il s'agit de fédérer les acteurs autour de la marque « *Biarritz – Pays Basque* », afin de gagner des nuitées en Pays Basque intérieur, explorer de nouveaux marchés (nationaux et étrangers), conquérir des parts de marchés (en particulier avril-juillet), et préserver l'attractivité de la côte en haute saison.

Un nouveau mode d'intervention expérimenté en 2016

Les aides aux projets de territoires et les partenariats avec les filières ou organisations professionnelles du tourisme sont aussi confortés par la Loi NOTRe au titre de la compétence (dite partagée) du Tourisme et celle de solidarité territoriale.

En dehors des adhésions habituelles du Département à divers organismes du tourisme, et en substitution du règlement actuel des aides, ces interventions feront l'objet de deux appels à projets distincts ; et ce, pour une seule année d'activité 2016 (phase expérimentale). Le Département pourra être amené à modifier ses modalités d'intervention en 2017.

Il s'agit globalement d'améliorer la compétitivité du tourisme départemental en synergie avec les axes stratégiques et les orientations du schéma :

- **Pour les territoires**, l'objectif est d'accompagner l'organisation et le développement touristique. Sont concernées les Communes, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, Syndicats Mixtes, Offices de Tourisme, associations locales partenaires dans le cadre d'un projet de développement stratégique touristique intercommunal ou communautaire.
- **Pour les organisations et réseaux départementaux**, l'objectif est d'instaurer des partenariats avec les collectifs d'acteurs touristiques, filières et organisations professionnelles. Sont concernées les associations et organisations professionnelles départementales ou d'intérêt départemental (autres que CDT), organisations professionnelles identifiées, Chambres Consulaires.

OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

Accompagner l'organisation et le développement touristiques des territoires

Dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence partagée du Tourisme, l'objectif est d'instaurer des partenariats avec les territoires, afin d'améliorer la compétitivité du tourisme départemental en synergie avec les axes stratégiques et les orientations du schéma 2016-2020.

Bénéficiaires

Communes, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, Syndicats Mixtes, Offices de Tourisme, associations locales partenaires.

Orientations et attentes principales

- 1) Le territoire devra être doté d'un projet de développement stratégique touristique intercommunal ou communautaire.
- 2) Les actions proposées devront s'inscrire dans la stratégie du Schéma touristique départemental 2016 -2020 : un ou plusieurs de ses 10 axes.
- 3) Les actions devront contribuer aux orientations du(des) axe(s) concerné(s), notamment :
 - Participer à une communication plus performante et à la notoriété des destinations Béarn Pyrénées et Pays basque.
 - Favoriser les liens entre territoires : montagne / vallées, littoral / intérieur, urbain / rural, transfrontalier ...
 - Améliorer la compétitivité de l'offre : adaptation, qualification et diversification, accueil des clients (notamment étrangers).
 - Améliorer l'accessibilité aux activités et la mobilité des usagers
 - Développer la professionnalisation des entreprises et les partenariats avec les professionnels.
 - Accompagner les filières pour des offres ciblées afin de :
 - créer des séjours : Neige, Surf, bien-être, thermalisme et thalasso, Golf, Affaires, Grandes Randonnées,
 - enrichir l'offre et l'attractivité des territoires : Culture et patrimoine, Gastronomie et productions locales, Sports et loisirs de nature, Séminaires, routes de découvertes ...
 - Coordonner les évènements locaux en lien avec ceux d'intérêt départemental.
 - Optimiser la collecte de la Taxe de séjours.
 - Associer les acteurs locaux (y compris les habitants) ou/et les territoires voisins aux stratégies touristiques.
- 4) Les actions de promotion, communication, internet, numériques, filières, appui aux professionnels, observations touristiques ... devront être coordonnées avec celles conduites par le Comité Départemental du Tourisme (chartes graphiques, syndication de données, interopérabilité numérique ...).

OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

Partenariats avec les organisations et réseaux départementaux du tourisme

Dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence partagée du Tourisme, l'objectif est d'instaurer des partenariats avec les réseaux d'acteurs, filières et organisations professionnelles pour améliorer la compétitivité du tourisme départemental en synergie avec les axes stratégiques et les orientations du schéma 2016-2020.

Bénéficiaires

Associations et organisations professionnelles départementales ou d'intérêt départemental (autres que CDT), organisations professionnelles identifiées, Chambres Consulaires.

Orientations et attentes principales

- 1) La structure candidate devra être dotée d'une stratégie à vocation touristique en lien avec les enjeux d'avenir, évolutions du marché ... des acteurs concernés.
- 2) Les actions proposées devront s'inscrire dans la stratégie du Schéma touristique départemental 2016 -2020 : un ou plusieurs de ses 10 axes.
- 3) Les actions devront contribuer aux orientations du(des) axe(s) concerné(s), notamment :
 - Améliorer la compétitivité de l'offre : adaptation, qualification et diversification, accueil des clients (notamment étrangers).
 - Développer la professionnalisation des entreprises.
 - Améliorer l'accessibilité aux activités et la mobilité des usagers.
 - Accompagner les filières pour des offres ciblées afin de :
 - créer des séjours : Neige, Surf, bien-être, thermalisme et thalasso, Golf, Affaires, Grandes Randonnées,
 - enrichir l'offre et l'attractivité des territoires : Culture et patrimoine, Gastronomie et productions locales, Sports et loisirs de nature, Séminaires, routes de découvertes ...
 - Associer les acteurs privés à une communication touristique collectivement plus performante (coordination, marque collective).
 - Etre en cohérence ou/et en liens avec les stratégies des territoires (Collectivités, Offices de Tourisme).
- 4) Les actions de promotion, communication, internet, numériques, filières, appui aux professionnels, observations touristiques ... devront être coordonnées avec celles conduites par le Comité Départemental du Tourisme (chartes graphiques, syndication de données, interopérabilité numérique ...).

CONDITIONS ET MODALITES D'INTERVENTION

Typologie des actions

L'objectif du Département est de générer du partenariat stratégique, en sortant d'une approche règlementaire traditionnelle, afin de laisser la place à des propositions nouvelles (voire innovantes). D'où la présente démarche expérimentale d'appel à projets.

Il ne s'agira ni de soutenir tout un programme global (d'un territoire ou d'un organisme), ni de se circonscrire au financement d'une seule dépense particulière.

L'objet sera d'accompagner une unité d'action jugée stratégique. Cette **Action stratégique** :

- sera une des composantes du programme global de territoire ou d'établissement,
- pourra comporter plusieurs niveaux de dépenses.

Aucun exemple ne sera ici volontairement explicité, car il est souhaité laisser libre court aux propositions des candidats tout en valorisant la diversité et les spécificités des situations. En outre, les axes et les orientations du Schéma départemental du tourisme peuvent constituer un guide opportun mais pas forcément exhaustif.

Financement par le Département

Dans le cadre d'une enveloppe dédiée, le Département sélectionnera et évaluera les projets notamment selon les critères suivants :

- Cohérence avec le Schéma touristique départemental et les orientations correspondantes.
- Complémentarités ou/et partenariats avec le Comité Départemental du Tourisme.
- Rayonnement géographique de l'action : bassin de vie intercommunal ou intercommunautaire, Béarn, Pays Basque, Pyrénées – Atlantiques.
- Intérêt collectif de la démarche : nombre de bénéficiaires ou d'adhérents.
- Cofinancements ou liens avec d'autres procédures contractuelles (POCTEFA, Leader, Massif, Région ...).
- Indicateurs d'évaluation en lien et cohérents avec ceux du Schéma.

Pour les projets retenus, le Département se réserve le droit de moduler son intervention sur tout ou partie de l'Action.

L'intervention financière du Département prendra la forme d'une subvention de fonctionnement qui sera inférieure ou égale à 50% du coût global de l'action.

Dans tous les cas, le(s) Maître(s) d'ouvrage(s) devra assurer un autofinancement minimum de 20%.

Nature des dépenses

Au sens comptable (comptes de résultats ou d'exploitation), ne seront pas prises en compte les dépenses « d'investissement » (immobilier ou matériel amorti) mais uniquement les dépenses dites de « fonctionnement » (ou le cas échéant petits matériels et aménagements non amortissables).

Sont exclues les dépenses salariales d'agents ou postes permanents de la fonction publique (ou assimilés). Il sera généralement privilégié le soutien aux missions non permanentes, à temps plein ou partiel, dédiées spécifiquement à l'Action.

MISE EN ŒUVRE DE L'APPEL A PROJETS

Dossier de candidature

Un seul dossier sera présenté par Action. Si celle-ci peut s'inscrire sur plusieurs années, seules les opérations et dépenses de la première année concernent l'appel à projets.

L'objectif du dossier de candidature est de présenter le contenu et la cohérence de l'Action, ainsi que son inscription dans la stratégie du territoire ou de l'établissement candidat ainsi que dans le schéma départemental du tourisme.

Il comprendra :

- Projet stratégique de territoire ou d'établissement : historique, état des lieux, enjeux, axes, orientations ...
- Présentation de l'Action stratégique faisant l'objet de la candidature à l'appel à projets :
 - o Le contexte et en particulier sa participation à la stratégie globale de territoire ou d'établissement.
 - o Sa description détaillée : contenu, enjeux, détails des opérations ...
 - o Modalités de mise en œuvre : conduite et animation, calendrier de réalisation, partenariats ...
 - o Les objectifs recherchés et les indicateurs d'évaluation correspondants.
- Positionnement de l'Action :
 - o par rapport aux orientations et attentes du Département,
 - o particulièrement argumentée au regard des axes et des orientations du Schéma départemental du Tourisme.
- Coûts et financements prévisionnels détaillés des opérations de la première année :
 - o Nature et portage des différentes opérations et dépenses.
 - o Coûts estimatifs justifiés : expert, cabinet prestataire, ou devis ...
 - o Plan de financement faisant apparaître l'ensemble des participations envisagées.
- Courrier de candidature du Président ou/et délibération du chef de file de l'Action (territoire ou établissement), attestant avoir pris connaissance du « règlement - cahier des charges » de l'appel à projets départemental.

Il sera adressé à : *Monsieur le Président du Conseil Départemental
Pôle Tourisme et thermalisme – Appel à projets 2016
4, Allées des platanes – 64 100 Bayonne*

Calendrier

- Mise en ligne ou/et envoi de l'appel à projets : Février 2016 (2^{ème} quinzaine)
- Elaboration des candidatures : Février - Avril 2016
- Dépôt des candidatures : Avril 2016 (au plus tard le 30)
- Comité de sélection des dossiers : Mai 2016
- Ajustement ou/et compléments aux dossiers : Juin 2016
- Adoption en Commission Permanente : Juin à Septembre 2016

Analyse et sélection des dossiers

Analyse multicritères des candidatures

Les dossiers seront analysés sur la base d'une grille multicritères, reprenant l'ensemble des attentes de l'appel à projets. Cette grille pourra être complétée si besoin.

Cette évaluation technique sera assurée par le Chef de Pôle Tourisme du Département en collaboration avec le Directeur du CDT.

Sélection des dossiers par un Comité ad hoc

Les dossiers de candidature et leur analyse multicritères seront ensuite présentés à un Comité de sélection ad hoc, composé d'élus départementaux et présidé par le Vice-Président délégué au Tourisme.

Ce Comité sélectionnera les dossiers à retenir, et éventuellement ceux à ajuster ou compléter, et proposera les financements à octroyer dans la limite de l'enveloppe financière dédiée.

Réponse aux candidats

Chaque candidat sera informé des résultats du Comité de sélection, et pourra être amené à ajuster ou compléter le dossier.

A cette étape, le candidat devra confirmer sa candidature. Il pourra aussi la retirer s'il le souhaite pour quelque motif que ce soit et notamment en cas de désaccord avec les propositions du Comité.

Adoption des projets en Commission Permanente

Les dossiers seront ensuite soumis à la décision de la Commission permanente du Département pour octroi de subventions.

Accompagnement technique à la préparation des candidatures

Les deux Chargés de Mission du Pôle tourisme seront mobilisés pour accompagner et conseiller les candidats potentiels à la formulation des dossiers.

Ils pourront en particulier contribuer, à la demande des candidats, à l'identification des « Actions stratégiques » en lien avec le projet de territoire ou d'établissement et surtout le schéma départemental du tourisme.

Ils ne devront néanmoins pas participer à la rédaction finale du dossier de candidature qui restera à la charge et sous la pleine responsabilité des candidats.

Selon les besoins, ils assureront aussi un lien permanent :

- avec leur hiérarchie qui aura la charge de l'analyse des dossiers déposés,
- avec les services du Comité Départemental du Tourisme.



Conseil départemental des Pyrénées – Atlantiques

64, avenue Jean Biray - 64 058 Pau cedex 9 - Tél. 05 59 11 46 64

4, allée des Platanes - 64 100 Bayonne - Tél. 05 59 46 50 50

Annexe 1

APPEL A PROJETS TOURISME 2016 SYNTHESE DES CONCLUSIONS DU COMITE DE SELECTION

APPEL A PROJETS TOURISME INSTAURE EN 2016

Lors du vote du Budget Primitif en février 2016, le Conseil Départemental a instauré un appel à projets Tourisme sur 2 volets :

- organisations touristiques départementales : actions départementales / filières ;
- territoires : Communes, Communautés des communes, Offices de Tourisme ou Associations dans le cadre d'un projet stratégique de territoire.

L'objectif principal est d'instaurer des partenariats d'actions (animation, développement, promotion ... hors dépenses d'investissement) en vue de participer à la mise en œuvre du schéma départemental du Tourisme adopté en novembre 2015.

Dans la semaine qui a suivi le vote du « Règlement – Cahier des charges » de l'appel à projets, celui-ci a été communiqué :

- directement par courriers à l'ensemble des Communautés de Communes et d'Agglomérations, aux Offices de Tourisme ainsi qu'à nos partenaires habituels ;
- via une newsletter spéciale et le site Web du CDT.

LES SEPT PRINCIPALES ATTENTES DU REGLEMENT - CAHIER DES CHARGES

Les principales attentes du règlement - cahier des charges peuvent se résumer comme suit :

- **intérêt collectif de la démarche** : +/- intégrée dans un projet de territoire (dimension géographique) ou d'établissement (bénéficiaires/adhérents) ;
- cohérence avec le projet de territoire ou d'établissement ;
- cohérence argumentée avec un ou plusieurs des axes/orientations du **Schéma Départemental du Tourisme** ;
- complémentarités ou/et partenariat avec les actions du **CDT** (en particulier marketing) ;
- niveau +/- détaillé ou/et **structurant** de présentation de l'action ;
- **indicateurs** d'évaluation de l'action ;
- **cofinancements** ou liens avec d'autres procédures contractuelles (POCTEFA, Leader ...).

26 DOSSIERS DE CANDIDATURES POUR 88 PROJETS

Au 30 avril 2016, date limite de réception, 26 dossiers de candidatures étaient déposés auprès du Département. Celles-ci représentaient 88 projets ou actions pour près de 1 million d'euros de subventions départementales sollicitées. Ainsi, au regard de l'enveloppe disponible (450 500 €), le taux de sélection s'élevait à environ 45%.

Le Pôle Tourisme de la Direction du Développement du Département a eu pour missions de synthétiser et analyser les dossiers de candidatures, de mobiliser les avis des services concernés et du C.D.T. en vue de proposer une hiérarchisation des actions.

Sur la base des critères synthétisés ci-dessus et de la proposition des services, le Comité de Sélection ad'hoc (réuni le 10 juin 2016) a procédé à une sélection définitive des dossiers. Les projets sélectionnés ont ensuite été finalisés avec les Maîtres d'ouvrages concernés pour instruction définitive avant proposition pour décision aux prochaines Commissions permanentes.

23 DOSSIERS POUR 53 PROJETS RETENUS : 450 290 €

Ainsi, le Comité a sélectionné 23 dossiers de candidatures pour 53 projets ou actions représentant 450 290 € de subventions départementales. Présentation ci-après des actions en fonction des axes du schéma départemental du Tourisme.

➤ Actions transversales de professionnalisation des acteurs : 5 dossiers / 6 projets : 93 600 €

6 dossiers pour 7 projets ont été retenus au titre du soutien aux réseaux d'acteurs départementaux du Tourisme : Les Logis 64, Gîtes de France 64, Clévacances 64, Handiplage, Bienvenue à la ferme 64, Positionnement des Stations nordiques des P.A. (Association).

Les actions visent à professionnaliser les acteurs de ces différentes structures afin d'améliorer l'attractivité touristique du territoire : qualité, gestion, commercialisation, dessaisonalisation, valorisation des produits, attractivité et compétitivité de l'offre, positionnement, communication, accessibilité, actions transfrontalières ...

➤ **Renforcer la destination Béarn Pyrénées : 10 dossiers / 30 projets : 156 900 €**

Le Béarn poursuit une stratégie de « notoriété » (I), qui s'appuie sur un certain art de vivre à la béarnaise (II), l'eau et la randonnée (III), Pau porte d'entrée (IV) et la Montagne - Pyrénées (V) :

Axe I : Développer la notoriété et l'image du Béarn, avec les béarnais...

Promotion du Béarn à Paris « 1^{ère} nuit béarnaise » par l'Association « accents du sud ».

Axe II : Valoriser la culture, la gastronomie et l'art de vivre à la béarnaise

Vignoble et découverte en terroir du Jurançon (O.T. Cœur de Béarn, Pau, Oloron)

Producteurs et gastronomie en piémont oloronais (O.T.)

Terroir et savoir-faire en Béarn des Gaves (O.T.)

Patrimoine Pays de Morlaàs (Communauté des communes)

Axe III : Valoriser l'eau et la randonnée

Eau et Cyclo en Pays de Nay (Communauté des communes)

Randonnées, trail et patrimoine en Ossau (Cté des communes, O.T. Laruns et Eaux-Bonnes)

Axe IV : Positionner Pau « Cité Royale » capitale du Béarn – Pyrénées

Projet de recherche sur l'attractivité de la destination paloise (UPPA et OT Agglo. Pau)

Axe V : Montagne - Destination Pyrénées transfrontalières

Harmonisation et optimisation Taxe de séjour en Haut Béarn (Aspe, Barétous, Oloron, Ossau)

Solutions d'hébergements pour les saisonniers en montagne (Association PPM)

Communication Pyrénées Béarnaises (Syndicat Mixte Haut Béarn)

Accessibilité vallée Barétous (O.T.)

Valorisation train vallée Aspe (O.T.)

➤ **Renforcer l'attractivité de la destination Pays Basque : 8 dossiers / 17 projets : 199 790 €**

Le Pays Basque poursuit une stratégie d'image unique (I), qui s'appuie sur des gains de nuitées en Pays Basque intérieur (II), la conquête de nouveaux marchés en particulier sur avril – juillet (III et IV), et la préservation de l'attractivité de la côte en haute saison (V).

Axe I : Qualifier la destination en fédérant autour de la marque « Biarritz - Pays Basque »

Déploiement de la marque auprès des entreprises (CCI Bayonne Pays Basque)

Vers un contrat de destination Golf (O.T. Biarritz)

Promotion transfrontalière de sites (Association sites et musées en Pays Basque)

Axe II : Gagner des nuitées en Pays Basque intérieur

Harmonisation et optimisation Taxe de séjour Montagne basque (Ctés des communes)

Site Web et outils de communication numérique Montagne basque (O.T.)

Nouvelle offre d'itinérance Vélos Assistance Electrique en Soule (O.T.)

Découverte du patrimoine en Pays de Bidache (Cté des Communes), Larressore (commune)

Axes III et IV : Explorer de nouveaux marchés ... particulièrement sur avril – juillet

Destination transfrontalière : Iraty (Commissions Syndicales Soule et Cize), Xaréta (Association terre et côte basques).

Axe V : Préserver l'attractivité de la Côte Basque en haute saison

Développement durable stations balnéaires Saint-Jean-de-Luz et Guéthary (communes/ GIP Littoral)

Gestion de l'attente au Petit Train de la Rhune (Association terre et côte basques)